



Le + syndical  
M.C.18/05/11

## **Positions confédérales portant sur le projet de réforme des IUT**

### **Préambule :**

Après avoir défini un cadre de débat lors de leurs Assemblées Générales, l'ADIUT et l'UNPIUT ont organisé un « tour de France » afin de partager et de construire leur réflexion autour d'un projet commun de réforme des IUT. En 11 étapes, leurs bureaux respectifs ont rencontré plus de 1000 collègues. Ces réunions étaient ouvertes aux directeurs, aux équipes de direction, aux chefs de départements ou de services et aux membres des conseils d'IUT. A ce titre, notre confédération est appelée à se positionner sur les 3 grands axes d'évolution proposés. En effet, dans le cadre de la loi LRU, les IUT ont certes pu conserver leur statut dérogatoire et de nombreuses circulaires l'explicitent (en particulier celle qui concerne la contractualisation d'un COM avec l'université de tutelle) mais pour autant des difficultés importantes demeurent et mettent en péril la voie technologique. Les moyens humains et financiers sont alloués par l'université tutelle et de ce point de vue on constate des situations extrêmement diverses dans les territoires. Cette diversité tient en premier lieu à la situation de l'université de tutelle qui peut disposer de moyens importants ou au contraire restreints. En second lieu, elle tient à la volonté de soutenir de manière plus ou moins significative la voie technologique. Nous soutenons le principe de l'égalité des chances et de l'accès pour tous à un système de formation de qualité.

### **I. Les missions des IUT**

- Notre confédération est attachée au développement d'une offre de formation correspondant aux besoins du monde économique et implantée dans les territoires. A ce titre, nous soutenons le principe de gouvernance des IUT dans lequel, au sein de leurs Conseils, les chefs d'entreprises participent à l'élaboration des référentiels de formations et à la réalisation des stages et projets tutorés. Le caractère pluriel des équipes pédagogiques nous paraît être une plus value apportée aux étudiants. Dans le cadre de notre contribution au plan de rénovation de la licence générale dans les universités, nous avons également soutenu le principe de faire appel à des professionnels issus du monde de l'entreprise afin dispenser certains modules de formation. Le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise doivent travailler de concert afin de résoudre les problématiques emploi/formation et les IUT répondent à cette exigence.

- Notre premier souci est que la formation suivie permette une insertion rapide dans l'emploi. Les études supérieures technologiques répondent à cette nécessité et nous soutenons le principe de création de passerelles entre les différents diplômes (DUT, articulation avec les licences professionnelles, accès au grade de master par la voie technologique) qui permettront au jeune de s'orienter ou de se réorienter plus facilement, de favoriser une certaine mobilité au sein des cursus et également de poursuivre des études plus longues.
- Nous sommes attachés à une professionnalisation des jeunes diplômés et le principe de l'alternance très présent au sein des IUT permet d'atteindre cet objectif. Au delà de l'apprentissage « technique » du métier nous pensons que la pratique en entreprise permet l'acquisition de compétences transversales fondamentales (connaissance des codes sociaux, respect de la hiérarchie, adaptabilité, autonomie, travail en équipe...).
- La recherche, l'innovation et le transfert de technologie font parties des grands challenges de demain. Dans un monde marqué par des évolutions techniques et technologiques permanentes qui impactent la compétitivité des entreprises cette dimension nous paraît importante. A ce titre, les IUT contribuent dans le cadre des laboratoires régionaux de recherche - via leurs enseignants chercheurs - mais aussi par leur présence hors des grands centres universitaires qui permet le développement de liens avec les secteurs économiques locaux et favorise l'accès des plus petites entreprises à l'innovation.
- La voie technologique dans sa globalité (dans l'enseignement secondaire avec les baccalauréats technologiques et les Brevets de Technicien – et dans l'enseignement supérieur avec les BTS, DUT, formations conduisant au titre d'ingénieur, et les formations de gestion et de commerce) joue un rôle d'ascenseur social et permet aux jeunes, au travers de la diversité des formations proposées, de trouver leur voie. Elle doit être soutenue et ses particularismes conservés.

## **II. Le mode de structuration nationale des IUT**

- En amont, nous sommes en faveur de la mise en place d'une structure nationale (dont le statut reste à définir), garante des missions de service public des IUT, qui permettra le maintien de leurs capacités d'interaction avec leur environnement socio-économique (il s'agit pour nous d'un élément de plus value important) et de travail en réseau auquel participent les associations comme l'ADIUT et l'UNPIUT (la dynamique de réseau permet de faire vivre un territoire). Elle serait l'interlocuteur légitime pour l'ensemble des universités tutelles des IUT et pourrait intervenir en cas de difficultés. Elle serait également en charge de la définition du cahier des charges des missions des IUT. En revanche, concernant l'évaluation et le principe d'une mise en place de la labellisation, nous pensons qu'elle doit continuer à être menée par les Commissions du Ministère (Commissions Pédagogiques Nationales et Commission Consultative Nationale).

## **III. L'organisation régionale des IUT dans le contexte de regroupement des établissements**

- Dans le cadre des regroupements qui s'opèrent pour les établissements d'enseignement supérieur, nous pensons qu'il faut être vigilant quant au devenir des IUT et veiller à ce que leur prise en compte fasse l'objet d'une réflexion approfondie (basée sur les expériences « de terrain ») et d'une harmonisation nationale. Nous sommes donc favorables à ce qu'une structure de type fédéral (à définir de manière concertée), reliant les IUT d'un territoire, soit créée à l'échelle régionale. L'IUT conserverait bien entendu son rattachement comme composante de son université tutelle. Cette fédération doit permettre à chaque IUT de préserver son autonomie de gestion sur site, de disposer de moyens propres à leur permettre d'assumer sa mission de formation nationale et de garantir une cohérence et une qualité globale pour la voie technologique.

**La Confédération CFE-CGC émet donc un AVIS FAVORABLE  
au projet de réforme des IUT.**